Affiche le

Affiche le 16 DEC 2013 ID : 031-213105612-20161216-D2016\_110-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice: 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 33
- procurations: 4

DEPARTEMENT DE LA **HAUTE-GARONNE** 

100

100

100

100

н

10

100 155

100 100

100

100 13

100 100

55

-

10 10

L'an deux mille seize et le 14 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 08 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ. Maire.

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M.JOĚL FEUILLERAT, M.PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

MAIRIE DE L'UNION

31240

Etaient absents excusés avant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M YVAN NAVARRO), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à MME. ELISABETH ATTELAN)

### Etait absent excusé :

JEAN-MARIE VITRAC a été élu secrétaire de séance

# DÉLIBÉRATION nº2016/110

# Objet : Conventions d'Objectifs et de Moyens avec les associations concernées : Ecole de musique, Plaisir de Lire, Ludothèque, L'Envol Les Lutins du Manoir, L'Envol Les Moussaillons, L'Union Festivités

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en vertu de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, une convention d'objectifs et de moyens est obligatoire pour tout financement public annuel supérieur à 23 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour l'année 2017 les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations suivantes, dans la mesure où les précédentes conventions prennent fin le 31 décembre 2016 :

- Plaisir de Lire
- La Ludothèque
- L'Ecole de Musique
- L'Envol Les Lutins du manoir -
- L'Envol Les Moussaillons -
- L'Union Festivités

Les subventions correspondantes à ces conventions seront proposées au Conseil Municipal à l'occasion des séances des mois de janvier et de mars 2017.

La subvention attribuée à l'association L'Union Festivités sera proposée en séance du Conseil Municipal du mois de mars 2017.

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016



Affiché le **16 DEC. 2016**ID : 031-213105612-20161216-D2016\_110-DE

### Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver les conventions d'objectifs et de moyens
- De l'autoriser à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les 6 associations susmentionnées

### **Décision**

H

10

100

.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide:

### Article 1

### A l'unanimité,

D'approuver les conventions d'objectifs et de moyens,

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les 6 associations susmentionnées.

Pour copie conforme,

Le Maire, Marc PÉB

Pour le Maire et par délégation Le 1er Adjoint Yvan Navarro

- Transmis le

1 6 DEC. 2016

- Affiché le

1 6 DEC. 2016